

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Service Technique des Remontées Mécaniques  
et des Transports Guidés

Division Tramways

Nos réf. : 2016/47/DTW/VdeL  
Vos réf. : Courrier de transmission du rapport d'enquête  
du 11 mai 2016  
Affaire suivie par : Valérie de Labonnefon  
valerie.de-labonnefon@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 76 63 78 78 – Fax : 04 76 42 39 33  
Courriel : dtw.strmtg@developpement-durable.gouv.fr

Saint Martin d'Hères, le - 5 JUIL. 2016

Le Directeur

à

Monsieur Jean Panhaleux  
Directeur du BEA-TT

Tour Voltaire  
92055 LA DEFENSE cedex

**Objet :** Rapport d'enquête technique sur la chute mortelle d'un voyageur dans un tramway lors d'un freinage d'urgence le 3 septembre 2012 à Montpellier (34)

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis le rapport qui conclut l'enquête technique que le BEA TT a réalisée sur la chute mortelle d'un voyageur dans un tramway lors d'un freinage d'urgence le 3 septembre 2012 à Montpellier (34).

Vous souhaitez connaître les suites que le STRMTG se propose de donner aux recommandations formulées sous les références R1 et R2 adressées au STRMTG.

*Recommandation R1 (STRMTG) :*

*Demander aux exploitants de tramway de s'assurer que le conducteur dispose d'un délai suffisant, et en tout état de cause supérieur à deux secondes, entre le moment où une alarme lui indiquant un défaut d'actionnement de son dispositif de veille se déclenche et celui où le freinage d'urgence correspondant agit.*

*Recommandation R2 (STRMTG) :*

*Vérifier que la norme NF EN 13452 est spécifiée dans les dossiers de sécurité des prochaines rames de tramway. En particulier, s'assurer que la conception du freinage d'urgence permet d'obtenir des performances différentes selon qu'il est déclenché par le conducteur ou par le dispositif de veille.*

Ces éléments appellent les éléments de réponse suivants de la part du STRMTG.

Recommandation R1 :

Cette mesure tend à réduire l'occurrence de FU Veille intempestif sans lien avec le malaise potentiel d'un conducteur. Le STRMTG engagera une réflexion en lien avec les exploitants et les Autorités Organisatrices de Transports pour déterminer les conditions de mise en œuvre de cette recommandation.

Pour les matériels roulants à venir, le guide technique « Fonction de veille des tramways - Exigences de sécurité » en cours d'élaboration par le STRMTG prendra en compte cette préconisation.

Recommandation R2 :

Concevoir un freinage d'urgence avec des performances différentes selon qu'il est déclenché par le conducteur ou par le FU Veille est une mesure qui tend à réduire la gravité des événements associés à l'activation de freinage d'urgence lié à la veille.

Le STRMTG a donc déjà engagé ce travail avec les constructeurs de matériel roulant et les dernières générations de matériels roulants ont d'ores et déjà des performances de freinage différentes selon qu'il est déclenché par le conducteur ou par le FU Veille.

Ces éléments seront également précisés dans le guide précité.

Le directeur du STRMTG,



Daniel PFEIFFER

